AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE. No. 32 — MANITOBA — JEUDI, 6 JANVIER, 1876.

CONDITIONS
[illegible] AU "METIS"

Le prix pour un an est de dix [illegible], ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du [illegible] Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.
Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

SOUMISSIONS

POUR

BOIS DE CORDE.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau, Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI LE VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE courant, pour approvisionner le Conseil de 300 cordes, ou moins, de bois de chauffage (CHENE OU TREMBLE.)

Le bois devra avoir 4 pieds de long, être sain et sec, délivré en piles (au lieu désigné) sur la rive de la Rivière Rouge, en cette ville durant la présente saison de navigation, ou à la maison de la Pompe à vapeur pour le Feu, à la Station de Police ou à l'Hotel-de-Ville durant l'hiver prochain.

Les soumissions devront préciser la quantité du bois qui pourra être délivrée, la qualité, la longueur, l'époque où il a été coupé, et s'il pourra être livré, le prix par corde de 128 pieds cubes.

Chaque soumission contiendra les noms de deux cautions responsables pour la due exécution du contrat au cas d'acceptation. Le paiement sera fait lorsque le contrat aura été rempli (ou si le temps alloué pour sa livraison est prolongé durant l'hiver et à chaque mois.)

Le Conseil de la Cité de Winnipeg ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Mis en Fourriere.

Un TAUREAU ROUGE BRUN, ayant les cornes cassées, est à l'ENCLOS de Ste. Anne de la Pointe des Chênes, depuis le 29 Novembre dernier.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais.

FRANCIS NOLIN,
Gardien d'enclos.

Ste. Anne, 2 Décembre 1875.



BUREAU DES COMMISSAIRES

DE MANITOBA

ET LES

Territoires du Nord-Ouest.

Commission Canadienne

A

L'Exposition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

AVIS PUBLIC, est par le présent donné, que ce Bureau est prêt à recevoir des applications concernant l'Exposition Internationale, et de fournir toutes les informations requises, formes d'application, etc.

La coopération du Public et des Sociétés d'Agriculture est sollicitée, afin de rendre l'exposition magnifique et une représentation digne des ressources de cette Province et du Nord-Ouest.

Tous les articles proposés pour l'Exposition seront pris en charge à Winnipeg et Philadelphie (*gratis*) ainsi que les dépenses de la personne à qui appartiendront les effets.

Application immédiate est nécessaire pour s'assurer de la place.

La réception générale des articles aux bureaux de l'Expositions commencera le 1er Janvier, 1876, et pas un article ne sera reçu après le 31 Mars, 1876.

La Commission Canadienne prendra toutes les précautions pour la préservation de tous les objets dans l'Exposition, et elle sera responsable pour les dommages ou pertes [illegible] sortie, accident par le feu ou autrement.

Pour plus amples informations s'adresser au Secrétaire du Bureau de la Commission à Manitoba.

THOS. SPENCE,
Secrétaire.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en général, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

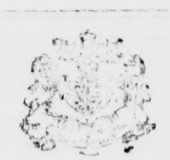
Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en échange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense réduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2[illegible]



Avis Public

DU

Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " **754**, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considéra- " tion, il est par le présent défendu à toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap- " plicants ou non, de s'établir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 19 Mai 1875.



Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des fourches du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des îlots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties intéressées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,

Winnipeg, 29 Décembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1825, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest, No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes: aux Juges de Paix, Député Sherif, Registrateur, Maîtres d'Ecole, Maîtres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Générales. Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette Est.

St. Fr. Xavier, [illegible] 1875.



Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le présent donné que le Soussigné a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1875, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIEME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 75 morceaux, avec une quantité de bois de corde de Chêne, maintenant en dépôt sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, près le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

AVIS PUBLIC

Mis en Fourriere.

A la Baie St. Paul, un BOEUF ROUGE ET BLANC d'environ quatre ans, ayant un TROU DANS L'OREILLE DROITE et les quatre pattes blanches jusqu'aux genoux.

Le propriétaire est requis de venir le réclamer et payer les frais.

JOHN JOHNSTON,
Gardien d'enclos.

Baie St. Paul, [illegible] Novembre 1875.



Parlement Federal.

— oo —

BILLS PRIVES.

— oo —

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVES portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait effet de compromettre les droits d'autres parties; sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de *Deux Cents Piastres*.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.



TERRES DES SAUVAGES,

On avertit le public de ne faire aucune convention, soit pour l'achat soit pour le louage de Terres avec les Sauvages qui reçoivent l'argent des Traites, attendu que telles conventions ne seront pas reconnues par le Département de l'Intérieur.

Par ordre,

J. A. N. PROVENCHER,
Commissaire des affaires des Sauvages.

Winnipeg, 23 Décembre, 1875. 1f

Societe d'Agriculture

DU

Comte de Provencher.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE de la Société d'Agriculture du Comté de Provencher aura lieu le second MARDI DE JANVIER PROCHAIN, à midi, à la résidence de Jos. Lemay, Ecr., M.P.P., à St. Norbert.

JOSEPH TURENNE,
Secrétaire.

St. Norbert, 11 Décembre, 1875.



LE "METIS."

Vendredi, 7 Janvier, 1876.

L'EXECUTION DE McIVOR.

COURAGE DU CHRÉTIEN REPENTANT.

Jeudi dernier, à la Cathédrale, l'âme de McIvor fût recommandée aux prières de tous les fidèles : on annonçait que sa sépulture aurait lieu le lendemain. Et cependant, cet homme était alors plein de vigueur et de santé : il jouissait de la vie, dans toute sa plénitude.

Conçoit on tout ce qu'il y a de terrible dans ce solennel et lugubre avertissement !

Aujourd'hui, jeune encore et bien portant : demain, retranché de l'humanité et couché dans la tombe !

Ce n'est plus Dieu, le maitre de la vie, qui vous frappe, à l'heure qu'il lui plait, comme il nous le dit :

C'est la société que vous avez atteint dans la personne d'un de ses membres, et qui, pour se protéger vous applique la loi du talion.

En portant une main homicide sur votre semblable, elle vous juge indigne de vivre, et vous renvoie au Tribunal Suprême.

Mais quelles affreuses tortures ne doit pas endurer le malheureux qu'une sentence voue ainsi à la mort !

Compter les jours, les heures, et les minutes qui nous séparent de l'inconnu, de l'éternité.

Attendre avec effroi le dernier coup qui devra tinter à nos oreilles, l'instant de l'exécution.

Assister aux sombres préparatifs du drame, être témoin du sinistre appareil qui se déploie autour de nous, puis sortir d'un hideux cachot pour marcher au sacrifice, à l'immolation ! !

Quelle agonie pire que la mort même ! !

La religion, pourtant, donne au chrétien, au catholique, le courage nécessaire pour se livrer à l'exécuteur sans un murmure, sans un tressaillement, et sans defaillance.

Oui, admirons la puissance de cette foi, qui, seule, adoucit les derniers moments d'un condamné, donne le repos à son intelligence, et le calme à son cœur.

Fortifié par la confiance dans la miséricorde d'un Dieu, et consolé par ses ministres, le criminel réhabilité expie son crime sans amertume pour ses juges.

Il monte sans trembler sur l'échafaud : il ne brave pas la loi, il obéit : il ne défia pas la justice, il se soumet : il ne ressent aucune haine pour la société, il invoque son pardon, en adressant à Dieu, une touchante prière.

L'infortuné McIvor imita l'exemple du chrétien repentant : rejeté de la famille humaine, il pria Dieu de de l'accueillir, de le recevoir.

Après avoir été initié aux grandes vérités d'une religion jusques là ignorée et négligée, McIvor se sentit plus fort : la pensée de la mort ne l'effraya plus : il s'y habitua.

Son zélé directeur, le Révd. P. Lacombe, chapelain de la prison, lui fit connaitre et aimer cette foi celeste qui devait lui laisser entrevoir les consolants mystères de l'autre vie, et diriger ses aspirations vers un monde meilleur.

Nous voulons rendre ici hommage au vénérable prêtre qui a prodigué au condamné toutes les consolations qu'un cœur plein de charité et de dévouement, pouvait lui inspirer.

Tous les jours, il est allé le visiter à sa prison, pour l'éclairer et le familiariser avec l'idée de la mort dont ne s'épouvanta plus bientôt son pénitent.

La veille de l'exécution, c'est à dire, jeudi soir, il y eut dans la prison, une belle cérémonie religieuse à laquelle assistaient tous les détenus et plusieurs étrangers.

Le Révd. P. Lacombe qui présidait, adressa la parole en français et en anglais : il parla de la fin dernière. Son sermon qui empruntait à la circonstance, une poignante actualité, impressionna la foule vivement.

Après la cérémonie, les prisonniers allèrent serrer la main de McIvor qu'ils ne devaient plus revoir ici-bas.

Puis, le condamné fût laissé seul avec les RR. PP. Lacombe et Beaudin, et M. A. Lépine. Il dormit bien durant la nuit et se leva vers quatre heures du matin, pour se préparer à paraitre devant Dieu qu'il reçut dans son cœur, à la messe célébrée pour lui dans la prison.

M A. Lépine qui avait témoigné beaucoup d'intérêt à McIvor en aidant à le renseigner sur la religion, voulut également communier à l'intention du condamné.

Enfin, le moment fatal arriva. Assisté des RR. PP. Lacombe et Beaudin, qui le tenaient par la main, McIvor monta d'un pas ferme, l'escalier qui conduit de la prison au second étage, dans la Cour.

Là, il s'arrêta un instant, pour attendre l'exécuteur qui lui lia les bras : puis, il gravit, sans chanceler, les dégrés de l'estrade qui menait à l'échafaud.

Pas un mouvement convulsif n'avait trahi l'anxiété où la peur du condamné. Son attitude était résolue et ferme sans être provocante : les yeux baissés vers la terre, il s'avançait doucement et de ses lèvres s'échappait une ardente prière, une suprême invocation à Jésus et Marie

Lorsque le cortège fût rendu sur l'échafaud, le Revd. P. Lacombe s'adressant à la foule nombreuse des spectateurs groupés ça et là dans la cour et les environs, leur adressa au nom de McIvor, les paroles suivantes en français et en anglais :

" Je demande pardon à tous ceux
" que j'ai pu offenser : et mainte-
" nant je meurs content : je suis heu-
" reux de quitter cette terre en paix
" avec vous tous, et avec mon Dieu.
" je l'espère. Adieu, et priez pour
" moi.

A peine avait-il achevé que la trappe s'ouvrit ! !

McIvor n'existait plus !

Il était allé paraitre devant Celui qui est la source même de la Justice, de cette justice que les hommes méconnaissent ou interprêtent souvent si mal ! !

Lorsque le dernier souffle de vie se fût échappé du cadavre qui se balancait dans le vide, le médecin fit les constatations de rigueur.

Puis, l'on procéda à l'enquête, et enfin, les restes du suppliciés furent transportés à l'Église de St. Boniface, où l'on célébra un service solennel.

Une foule nombreuse accompagnait la dépouille depuis la prison jusqu'à la Cathédrale. Et on lisait sur toutes les figures les sympathies que provoque le repentir allié au pardon.

En terminant, nous répèterons avec l'Eglise :

Fac eum, Domine, de morte transire ad vitam. Requiescat in pace ! !

COMMISSION DE RECENSEMENT.

M. Forget, Secrétaire de la Commission présidée par M. Ryan, est parti de jeudi matin pour le Canada. Les travaux de ces messieurs sont terminés, et nous pouvons dire à la louange de M. Ryan et de M. Forget qu'il eut été difficile au gouvernement de confier une tâche aussi ardue, aussi patiente et aussi délicate à des mains plus habiles.

M. Ryan est aujourd'hui Magistrat Stipendiaire des territoires du Nord Ouest, et si la conduite impartiale et en même temps juste et bienveillante qu'il a tenue depuis son arrivée est garant de son administration dans le Nord Ouest, il fera un bon juge.

Nous avons déjà rendu justice à M. Forget qui laisse derrière lui les meilleurs souvenirs. Nommé Secrétaire d'une Commission qu'il eut pu présider avec honneur, M. Forget aurait eu, dit on, la promesse d'être promu à un poste important dans le gouvernement du Nord-Ouest ; nous le lui souhaitons, et nous l'espérons Sa nomination sera vue avec plaisir, et la population catholique et française des Territoires, qui forme la très grande majorité, sera sûre de trouver en lui un ami, un protecteur et au besoin un défenseur.

Sans doute, il ne sera pas le seul de sa croyance et de sa langue à occuper une charge éminente dans la nouvelle organisation : nous attendons pleine et entière justice du Cabinet d'Ottawa, et M. Forget aura des collègues. Nous souhaitons qu'ils comprennent leur mission et toute l'importance des intérêts dont ils devront être les défenseurs nés.

Dans le cours de leurs travaux MM. Ryan et Forget ont pris 4,646 réclamations françaises, outre qu'ils ont constaté l'absence de la Province d'environ 2,000 individus ayant droit aux réserves de terres, soit comme anciens chefs de famille soit comme enfants nés de parents métis avant le transfert. La commission anglaise n'a pris guère plus d'un tiers de ces réclamations.

Nous lisons dans *Le Moniteur Accadien* :

Les articles hypocrites ou mensongers ont eu leur effet, et nous voyons que des journaux étrangers, comme le *Times* d'Ottawa, affirmer effectivement que les préjugés n'avaient heureusement eu rien à faire avec le verdict rendu contre Joseph Chiasson ; mais qu'au contraire ce verdict venant d'un Jury mixte est bien l'expression de l'opinion de toute la population. Or n'est il pas ridicule de lire pareille chose quand il devrait être connu de tout le monde, même du journal en question, que le jury tel que constitué, exclusivement composé de protestants, avait été choisi et trié en vue d'un verdict de culpabilité.

Les journaux de Montréal, nous font le triste récit de la misère qui sévit actuellement dans cette ville par suite de la crise commerciale.

La classe ouvrière nautrellement la plus en butte aux effets désastreux du mauvais état des affaires se trouve soumise à la plus affreuse des misères par suite du manque presqu'absolu d'ouvrage.

Des milliers de personnes manquent déjà du nécessaire et sont réduites à mendier leur pain. Les différentes sociétés de bienveillance reçoivent tous les jours des demandes innombrables de secours ; mais malheureusement, les fonds dont disposent ces sociétés sont comparativement peu considerables et elles prévoqent déjà que dans un avenir très prochain elles auront épuisé toutes leurs ressources.

Deux fois depuis une semaine, la paix publique a été troublée par des rassemblements d'ouvriers, aux abords de l'Hotel de-Ville. La foule a proféré des menaces, demandé de l'ouvrage et du pain, et fait entendre qu'elle se porterait a des excès si ses cris de détresse ne trouvaient un écho dans le cœur des représentants civiques et parlementaires de la cité. A certains endroits on a enlevé aux cultivateurs les produits qu'ils allaient porter au marché.

Resignation du Sherif Armstrong.

Nous apprenons de source certaine la résignation du shérif Armstrong contre lequel, dit-on, une seconde enquête officielle venait d'être instituée.

Nous regrettons la chose pour sa famille qui est nombreuse et sans ressources. Quant à lui-même, sa partialité bien connue, sa conduite irrégulière et sa servilité constante aux plans infâmes du fameux Henry J. Clarke nous empêchent de déplorer sa résignation qui nous a bien l'air d'être très-peu volontaire.

Nous espérons que le gouvernement nommera pour shérif un homme parfaitement intègre et d'antécédents irréprochables, un homme instruit, parlant les deux langues et pouvant remplir la charge avec honneur et impartialité.

Le Monument du Jubile de 1875.

Jeudi dernier, après la messe, les citoyens se sont réunis pour aviser aux moyens de construire un monument qui perpétuerait le souvenir du Grand Jubilé de 1875

L'assemblée qui était nombreuse, élut l'Hon. M A Girard comme Président et M. Elie Tassé, Secrétaire.

Après avoir pris le fauteuil, l'Hon. M. Girard exprima l'opinion de tout le monde, en disant qu'il convenait de mettre à exécution la belle et grande idée de Sa Grâce Mgr. Taché. Sur ce point, dit-il, nous sommes d'accord : il ne s'agit plus maintenant que du choix des mesures les plus propres a assurer le succès.

L'Hon. M. Royal prenant ensuite la parole, dit qu'il croyait bon de fixer un taux uniforme pour la souscription, afin d'engager tous les catholiques a atteindre au moins ce chiffre déterminé, puis de laisser à la générosité individuelle la liberté de s'affirmer.

L'Hon. M. Dubuc développa à son tour cette idée dont il sût faire ressortir l'excellence par de nouveaux aperçus.

M. A. A. C. LaRivière dit qu'il craignait que l'uniformité de ce taux n'eut pour effet d'amoindrir les recettes.

L'Hon. M. Dubuc et M. E. Tassé expliquèrent alors que la souscription restait toujours volontaire et que les catholiques demeuraient libres de s'inscrire pour la somme qu'il leur plairait de verser.

En fixant ce prix, l'on voulait tout simplement inciter davantage tous les catholiques à donner au moins le montant fixé, sans imposer aucune restriction à la libéralité individuelle.

Finalement, la résolution suivante fût adoptée sur motion de l'Hon. M. Dubuc, secondé par l'Hon. M. Royal :

Résolu—que le prix de $1.00 soit celui de la souscription au monument du Jubilé de 1875 : mais toute souscription soit au dessus ou au dessous de ce chiffre sera reçue avec reconnaissance.

L'assemblée nomma ensuite le Comité Exécutif suivant : Sa Grâce Mgr. Tache, président, M. le Curé Dugas, l'Hon M. Royal, l'Hon. M. Dubuc, MM. O. Monchamp A. H. Bertrand, A. A. C. LaRivière, Philibert Laderoute, M. N. Mouard, Roger Marion, G. Roy, Oct Allard et E. Tassé.

M. O Monchamp fût nommé Trésorier-Général et M. E. Tassé, Secrétaire.

Le Comité Exécutif devra se réunir dimanche pour nommer des sous-comités chargés de recueillir les souscriptions.

Nouvelles Religieuses.

—Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort du Rév. M. J. B. Allard, missionnaire de Key West, Floride, E. U. Ce zélé missionnaire était le frère du Rév. Père Allard de St. Charles.

—Le très Révérend Père Durieu, o. m. i., qui avait été préconisé par le St Père au dernier consistoire, a été consacré à New Westminster, Colombie, le 24 Octobre dernier. L'imposante cérémonie a eu lieu dans l'église Ste. Marie ; l'evêque consécrateur était Sa Grandeur Mgr d'Herbomez, évêque de Melitopolis, et Vicaire Apostolique de la Colombie ; il était assisté par Mgr. Lootens, évêque de Castabala et Vicaire Apostolique de l'Idaho, et par Mgr. Seghers, évêque de Victoria, Vancouver.

Mgr. Durieu est un ancien missionnaire de la Colombie ; c'est un homme de beaucoup de mérite et qui est en grande estime parmi les blancs et parmi les sauvages du pays. Il était depuis longtemps Grand Vicaire de Mgr. d'Herbomez dont il est devenu le coadjuteur. Il est evêque de Marcopolis *in partibus*.

Mgr. Durieu est le sixième evêque de la Province ecclesiastique de St. Boniface. Il appartient à la Congregation des Oblats.

Nouvelles Locales.

—La révision des listes électorales se fait en ce mois ci ; avis à tous les interesses

—M. Burrows desavoue dans le *Free Press*, la conduite outrageante de Cornish, Thibobeau et *al.*

—Tout le monde se demande : qui remplacera le shérif Armstrong ! Nous le saurons bientôt.

— M. G. McPhillips a été nommé membre du Bureau de l'Education, en remplacement du R. P. Allard qui avait offert sa résignation.

—Il a été distribué 450 minots de blé et 17 sacs de farine aux Islandais, à la suite d'un ordre venu d'Ottawa.

—Le feu a éclaté, jeudi soir à l'*Hotel Selkirk*, de Winnipeg, dans une chambre du dernier etage et fût éteint promptement : on ignore la cause de ce commencement d'incendie.

—Le Comité central des Secours annonce dans une circulaire qu'il ne donnera *pour de l'argent*, ni grain ni provisions. Ceux qui peuvent en acheter devront se pourvoir ailleurs.

— Le COMITÉ CENTRAL DE SECOURS est revenu sur sa décision au sujet du prix sur les grains et les provisions. Ainsi, ce prix est augmenté d'un tiers sur tous les articles à l'exception du lard.

— Notre dévoué collaborateur "Natoyapikowan" a dû interrompre, à raison de ses nombreuses occupations depuis quelque temps, la publication de ses écrits sur les sauvages du Nord Ouest. Il en reprendra la suite dans notre prochaine feuille

Elections Municipales de Winnipeg.

ARRESTATIONS ET ESCAPADES.

La lutte municipale a été chaude à Winnipeg: les deux candidats à la mairie, MM. N.W. Kennedy et A. W Burrows, ont déployé une activité fiévreuse durant la journée de de la votation.

Mais comme on le pressentait, M. Kennedey a été réélu à une majorité de 61 votes.

Ce nombre total des votes enrégistrés a été de 449 dont 255 pour M. Kennedy et 194 pour M. Burrows

Les échevins élus sont pour le :

Quartier Nord : MM. Logan, Lusted et Fonseca :

Quartier Sud : MM. Alloway, Mec-Micken et Hespeler :

Quartier Ouest : MM. Roblin, Wright et Villiers :

Quartier Est : MM. Breden, Banning et Jarvis

INCIDENT.

Le soir de la votation, MM. Cornish, Thibodeau, J. R. Cameron échevin et attaché à la rédaction du *Free Press*, puis un autre dont le nom à été connu depuis, sont entrés chez M. Huggard, l'officier rapporteur du quartier ouest, demandant à voir les cahiers de votation. L'officier les ayant produits, Thibodeau s'en empara et voulût décamper avec sa prise. M. Huggard réussit à empoigner son homme et il s'en suivit une mêlée générale dans laquelle Mme Huggard figura, paraît-il, avec avantage. Armée d'un parapluie, elle en asséna plusieurs coups sur la tête des intrus en retour, elle reçut de rudes taloches.

Durant ce combat homérique, le poêle fut renversé et la lampe éteinte ce qui favorisa la fuite de Thibodeau avec le précieux livre.

De suite, un mandat d'arrestation fût émané contre eux, et Cornish et Thibodeau dûrent prendre le chemin de la station de police. Le juge McKeagney les admit à caution pour $2,000 chacun, et l'examen préliminaire aura lieu incessamment.

Jusqu'ici Cameron a échappé à la police : et il paraît que le quatrième coupable ne serait autre que G. B Elliott, rédacteur de l'*Emerson Review*, et qui aurait également cru bon de s'éclipser.

En somme, c'est encore là un charmant épisode de la vie si remarquable de M Cornish, ce héros de tant d'aventures. Il va sans dire que ces intéressants personnages,—partisans de M. Burrows—pour se donner du cœur au ventre, s'étaient infusé de copieuses doses. Les partisans les plus haut placés de M. Burrows ont protesté contre ces actes qui ne peuvent que jeter du discrédit sur la cité de Winnipeg aux yeux de l'étranger.

Nous verrons si les coupables peuvent défier la loi impunément.

Le Prêtre mourant à son poste.

Dans son dernier numéro le *Freeman's Journal* annonçait la mort du bon père Brabant, missionnaire chez les sauvages d'Hasquiot, dans la Colombie Britannique. Nous donnons aujourd'hui les détails de cette triste nouvelle que nous les trouvons publiés dans le *Catholic Sentinel*, journal de Portland, Orégon. Voici le récit du journal :

Nous devons au Rév. Monsieur Joseph Leroy de Victoria, Ile de Vancouver, les tristes détails suivants touchant la tentative de meurtre sur la personne du Rév. Père Brabant, naguère missionnaire chez les sauvages de la tribu d'Hasquiot, sur la côte occidentale de l'Ile Vancouver.

Les détails suivants forment une page bien émouvante de la vie du missionnaire catholique parmi les sauvages du Nord Ouest, et donnent quelque idée des souffrances qu'endurent les vrais missionnaires de la croix. Seul au milieu des sauvages, loin de la société de ses confrères, le Père Brabant avait planté la croix ; il avait élevé une chapelle et avait ainsi porté la bénigne influence du christianisme jusqu'au milieu de sauvages qui n'avaient jamais encore entendu prononcer le nom de Dieu. Là, le zèlé missionnaire après avoir travaillé pendant plusieurs mois a fini par donner sa vie. Le terrible fléau de la petite vérole ayant éclaté au milieu d'une tribu voisine, fut apporté par elle chez les sauvages où résidait le Père Brabant. Il se trouva seul au milieu des ravages de l'épidémie et de la mort L'héroïsme déployé par ce véritable soldat de la croix est raconté dans son propre journal où l'on voit qu'il eut à porter lui même les cadavres putrides des sauvages pour les enterrer dans les bois. La femme et la sœur du chef qui tira sur le Père Brabant, étant mortes des suites de ce fléau, le chef voulut déclarer la guerre aux sauvages qui avaient apporté l'épidémie de la petite vérole chez les siens. Le Père Brabant voyant cet esprit de vengeance si opposé à ce qu'enseigne l'évangile, se hasarda de conseiller la paix, et ce fut dans cette noble mission de paix qu'il fut frappé par Mathahow au moment ou il entrait dans le wigwam de ce chef.

Voici toutes les particularités de ce terrible attentat, c'est là une nouvelle page de l'héroïsme déployé par les soldats de la croix dans la propagation du christianisme parmi les tribus sauvages de l'Amérique.

Le vendredi, 5 courant, un canot arriva à Victoria venant du village indien d'Hasquiot, avec quelques naturels, porteurs de lettres d'un caractère bien triste adressées a Mgr. Seghers. Sa Grandeur a eu la bonté de nous permettre de copier ces lettres écrites par le Rév. Père Brabant que nous citons ici :

1er Novembre, 1875.

" Monseigneur,

" Triste nouvelle, je suis frappé par une balle à la main droite et au dos. S'il vous plait, envoyer un prêtre immédiatement. Je puis devenir mieux, si un docteur vient tout de suite extraire la balle.

(Signé), A. BRABANT."

" Monseigneur,

Mathahow le chef des Hasquiots à tiré deux coups sur moi." Sur le verso de cette lettre se trouvent ces mots : " le chef s'est sauvé."

" Monseigneur,

" Je me meurs ; je suis frappé à la main droite et au dos par Mathahow le chef des Hasquiots. Je n'ai donné aucune raison ; Adieu ! priez pour moi.

(Signé), A. BRABANT."

" Monseigneur,

" L'inflammation se met dans ma main droite. Les sauvages sont très-bons pour moi, toute la tribu pleure jour et nuit. Au moins trois d'entre eux ont soin de moi. Ne les blamez pas, louangez-les de leur bonté ; qu'un autre prêtre soit bientôt ici pour prendre ma place, c'est le souhait du serviteur mourant de votre Grandeur.

(Signé), A. BRABANT."

Voici ce que dit le *British Colonist* en faisant allusion aux lettres ci-dessus : Les sauvages porteurs des lettres disent qu'elles furent écrites par le prêtre, de sa main gauche, l'une d'elles est tachée de sang, ils ne découvrent aucun motif de ce forfait surtout de la part de quelqu'un qui a été récompensé dans une circonstance récente pour la bienveillance qu'il avait montrée envers les blancs, car ce même Mathahow avait reçu du Gouvernement Canadien une médaille d'argent pour la noble conduite qu'il avait tenue envers l'équipage de l'Edwin qui fit naufrage il y a un an près d'Hasquiot

Autant que nous pouvons en juger par nos conversations avec les sauvages qui ont apporté les tristes nouvelles et par la lecture des lettres reçues par Sa Grandeur Mgr. Seghers et d'autres, les principaux traits du fait seraient comme suit :

Le Père Brabant réside tout proche du camp des Hasquiots, et les remarques que nous font quelques uns des sauvages prouvent ce qui est rapporté dans les lettres précédentes touchant les lamentations de la tribu après le triste événement ; le Père était très aimé par cette tribu : un autre camp qui n'était pas loin, visita Victoria dernièrement, et s'en retourna avec la petite verole. Les infortunés voulurent consulter une femme des Hasquiots qui passait dans ce pays pour médecin ; mais on les avertit de s'en aller et ils partirent ; cependant l'un des sauvages appartenant à la tribu infectée revint et malgré tout parvint à s'insinuer parmi les voisins du Père Brabant et la maladie éclata aussi au milieu d'eux ; la femme du chef Mathahow, sa sœur et deux de ses enfants moururent de la peste. Le Père Brabant parvint à gagner deux des sauvages pour l'aider à enterrer les victimes, trainant lui même jusqu'au lieu de la sépulture le petit canot qui servait de bière. Par suite de cette triste conjoncture Mathahow que les autres sauvages représentent comme un homme cruel et vindicatif voulut faire la guerre à ceux qui avaient apporté l'épidémie de Victoria. Le Père Brabant essaya de le dissuader de ce dessein ; il entra chez le chef pour le supplier de se désister, et là il fut tiré avec un fusil à deux coups ; une balle le frappa au dos et une autre à la main droite ; il y a huit jours que cet accident est arrivé ; à cause de ce laps de temps, et du peu de secours que l'infortuné Père a reçu dans cet état, on a tout lieu de croire qu'il est mort aujourd'hui.

Le Père Brabant était né à Courtray en Belgique et était âgé d'environ 30 ans ; c'est un homme grand et de bonne mine et un prêtre très zélé. il était dans ce diocèse depuis plusieurs années, il fut envoyé en Mai dernier à Hasquiot pour y établir une mission.

Nous apprenons qu'une entrevue a eu lieu hier entre le Lt.-Gouverneur, le Dr. Powell surintendant des sauvages, et Sa Grandeur Mgr. Seghers dans le but d'envoyer un bateau pour arrêter le meurtrier et amener le Père Brabant en cette ville pour y être traité.

Justice ou Persécution.

Nous lisons dans une lettre écrite de Bathurs, N. B:

Est ce la justice qui vient d'avoir son libre cours, ou la persécution que l'on a cachée sous le manteau de la loi ? La joie inhumaine qui a éclaté dans les journaux et dans tous les quartiers du gouvernement l'outrage que l'on nous prodigue, l'ironie dont on nous blesse comme d'un dard sanglant, tout annonce des hommes qui cherchaient plus à assouvir certaines haines qu'à venger la loi Je vous ai déjà rapporté les détails de l'affaire, je puis les donner en trois mots ; longue provocation de la part du gouvernement ou de ses représentants à Gloucerter, première faute des acadiens de Caraquet, vengeance brutale et disproportionnée contre eux.

Et le lendemain du *verdict*, avec une imprudence emportée au delà de toutes bonnes, les organes officiels ont annoncé " qu'en dépit des préjugés de race et des croyance le Procureur Général avait arraché une sentence conforme à la loi et à la justice. " Mais, est ce un jury français et catholique, ou un jury tout anglais et protestant ? Nous croyons que ces jurés ont rempli leur devoir tel que leur dictait leur conscience ; cependant n'ont ils pas pu être influencés, à leur insu pour ainsi dire par ces préjugés de race et de croyance, si soulevés depuis un an ? Eux, ces jurés, ne lisaient-ils point, depuis un an, dans leurs journaux, le malicieux exposé des faits et tous les rapports exagérés, préparés avec soin dans une presse hostile ? Puis le Procureur Général n'a t-il pas écarté tout temoignage se rapportant aux faits antérieurs et mis sous les yeux du jury que le seul fait de la mort de Gifford ? Encore une fois, nous ne voulons élever aucun doute sur l'honorabilité des jurés, nous demandons seulement si dans leurs choix, le Procureur Général, a conservé les bienséances de l'administration de la justice, s'il convenait que le Procureur Général, membre d'un gouvernement qui était l'une des parties, que l'hon. Young, accusé d'être l'auteur de tous ces troubles, que le shérif si intéressé à couvrir la conduite de ses *connétables*, s'il convenait, dis je, que ces trois hommes fussent là se concertant ensemble sur le choix de chaque juré ? Le Procureur Général n'a pas nié ces faits, il a seulement déclaré " qu'il s'était prévalu de tous les privilèges de la Couronne, afin que le peuple de cette Province connut qu'elle était l'étendue des privilèges du gouvernement.

On avait enlevé leurs écoles aux catholiques de cette Province, on saisissait leurs biens et leurs personnes pour le support des écoles athées, mais ces actes paraissaient injustes. On a tendu un guet apens, on y a fait tomber à demi des hommes simples et confiants puis on s'est couvert d'un lambeau de justice et maintenant l'on crie aux cent mille catholiques de la Province, " Vous êtes des rebelles aux lois, des partisans de l'émeute et du meurtre. "

Laissons passer ce torrent d'insultes et d'injures, il n'en restera qu'une tache de sang au front du Procureur Général et de ses honorables collègues.

PÊLE MÊLE.

Une feuille de province rend compte du procès et de l'exécution d'une association de malfaiteurs en Italie, et termine par cette phrase : " Mais enfin, la justice des hommes eut son cours,—et le chef de la bande *vit* tomber sa tête sur l'échafaud !......

Bigre !

Le successeur de M Wilson au poste de vice-président des Etats Unis est M. Ferry, président du Sénat. On sait que le vice-président est de droit président du Sénat S'il meurt pendant la durée de son mandat, il est remplacé par le président qu'élit le Sénat.

Nous extrayons d'une lettre, récemment arrivée de l'Inde, les lignes suivantes sur le débarquement du prince de Galles.

Une foule immense d'Indous attendait sur les quais, où l'on voyait douze éléphants gigantesques et superbement caparaçonnés.

Dès que le prince apparut, les fanfares retentirent tandis qu'au loin grondaient les canons. A la droite du futur roi d'Angleterre marchait le guikowar, et le madhavr Rao suivait.

Ils entrèrent sous un kowlalt tendu de draperies d'or, en face duquel attendait une longue file d'éléphants agenouillés

Le cortège se mit en marche. Des Hindous, vêtus de blanc et d'écarlate, ouvraient le cortège qui, sur une étendue de plus de deux kilomètres, passa sous des arcs magnifiques, portant l'inscription ; *Salut au prince d'Angleterre.*

On tenait suspendue au dessus du prince une immense ombrelle de parade, et de chaque côté, des porteurs agitaient des draps d'or, des queues d'yak et des éventails de plumes rares

Une double haie de cavaliers aux chevaux caparaçonnés d'or, était échelonnée le long du chemin.

A l'entrée de la ville attendaient quatre chars de rajah, faits d'or et d'argent massifs, dont l'un était traîné par des tigres muselés et attelés d'anneaux d'or.

Le prince a passé en revue les éléphants de guerre, et dans la soirée, a assisté à des combats de rhinocéros, de buffles et d'éléphants.

Nous lisons dans la *Gazette de Sorel* :

Paul Vanasse dit Beauvais, âgé de 39 ans, bachelier et cultivateur, était célibataire et vivait seul depuis 10 ans dans une maisonnette, rang St. Henri, paroisse de St. Guillaume d'Upton. Souvent il avait donné des signes d'aliénation mentale, mais ces actes n'avaient pas duré. Il y a quelques jours, le jubilé fut prêché à St. Guillaume par un Révérend Père Oblat Paul Vanasse assista deux ou trois fois à ces prédications, et se confessa.

Mardi de cet semaine, quelques amis allèrent passer la veillée avec lui ; de bonne heure ce soir là, il leur communiqua son intention de se mettre au lit au plus tôt afin d'être prêt à se rendre à l'église de bon matin pour *faire son jubilé*. Puis il changea d'idée, et leur dit qu'il était décidé à attendre à plus tard ; sur ce, les amis s'en allèrent. Le lendemain matin, le frère de Paul Vanasse vint chez celui ci, lui ramenant un cheval dont il lui avait laissé l'usage pour quelques jours, et fut fort étonné de voir, en entrant dans l'étable, que le *train* n'avait pas été fait. Alarmé, il courut à la maison de son frère, mais il en trouva les portes fermées à clef.

Vite, il va quérir un voisin ; tous deux enfoncent une porte, et restent anéantis devant le spectacle, qui s'offre à leurs yeux. Le cadavre de Paul Vanasse était là, étendu sur le dos : une partie de la figure et du crâne était fracassée et des lambeaux de cervelle gisaient à côte ; le fusil déchargé était sur le cadavre.

Le suicidé avait agi avec un affreux sang-froid ; après s'être fait un oreiller de son capot soigneusement plié, il s'était étendu sur le plancher, avait attaché à son pied droit un cordon, avait joint ce cordon à la détente de son fusil ; cela fait, il avait appuyé la bouche du fusil sur sa gorge, puis d'un brusque mouvement du pied, il avait pressé la fatale détente. Tout le côté gauche du visage fut emporté par cette affreuse décharge à bout portant de six gros plombs ; on a trouvé la bourre dans la tempe gauche, et plomb dans le mur avec une partie des dents.

Le député - Coroner Turcotte a tenu une enquête sur ces affreux restes, et le verdict du jury fut rendu en conséquence.

***

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.



AVIS.

Avis est par les présentes donné, que tous les Miliciens qui ont servi durant la guerre de 1812, qui ne reçoivent pas de pension et qui désirent se prévaloir du bonus offert par le Conseil Privé du Canada peuvent avoir des formules d'application du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de John Irwine, tel qu' imprimé dans la dernière " Gazette de Manitoba," lisez John Irvine.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

L. H. MAXFIELD, and W. J. MAXFIELD,	Demandeurs
JAMES FIELD, and W. J. LAND,	Défendeurs

Un bref de saisie a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE.
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
15 Novembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James M. Ross et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Jeudi, le deuxième jour de Décembre 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE.
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
4 Novembre, 1875.

AECT DE FAILLIFE DE 1875.

Dans l'affaire de Smith & Munro, faillis.

Les Faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les Creanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Samedi le quatrième jour de Décembre, 1875, à deux heures de l'après midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
30 Octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Meloy & Thatcher, Faillis.

Les Faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les Creanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Mardi le trentième jour de Novembre, 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'il le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
4 Novembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de James Field et W. J. Land. Faillis.

Un bref de saisie a ete emane dans cette cause, et les creanciers sont priés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20me jour de Décembre, 1875, à deux heures de l'après-midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel

FORT GARRY,
15 Novembre, 1875

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Johnstone, failli.

Le Failli m'a fait une cession de ses biens et effets et les créanciers sont priés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Mardi, le 14ième jour de Décembre, 1875, à 2 heures p.m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugen à propos.

JOHN BALSILLIE.
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
10 Novembre, 1875.



LEVER.

Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de Manitoba tiendra un LEVER en l'Hôtel du Gouvernement, le Premier Jour de Janvier, 1876, entre les heures de MIDI et 2 heures P.M.

Par ordre,

FRANK J. BEECHER,
Secr. Part.

Fort Garry, 29 Dec., 1875.

SOUS-COMITE DE SECOURS
POUR
ST. BONIFACE.

Tous les habitants de la Divis on Electorale de St. Boniface, sont invites à assistar a une

Assemblee Publique

qui aura lieu à ST. BONIFACE, dans le soubassement de la Sacristie,

LUNDI, 10 JANVIER, 1876, a 7 heures P.M.,

pour l'organisation d'un Sous-Comite qui devra constater les besoins de la Paroisse et faire rapport au Comite Central.

Les habitants de la Petite Pointe de Chêne, feront bien d'envoyer deux ou trois délégués à cette Assemblée.

JOSEPH DUBUC.

St. Boniface, 30 Dec., 1875.



Avis
Concernant le Bois.

Le Soussigné prie les

Colons manquant de Bois,

Dans les Paroisses suivantes, de le rencontrer à

ST. CHARLES, Lundi, le 3 Janvier, 1876 à 11 heures A.M., à la Maison d'Ecole.
HEADINGLY, Lundi, le 3 Janvier, 1876 à 4 heures P.M., à la Maison d'Ecole.
ST. FRANCOIS-XAVIER EST A OUEST, Mardi, le 4 Janvier 1876, à 4 heures P.M., à la Maison d'Ecole.
BAIE ST. PAUL, Mercredi le 5 Janvier, 1876, à 4 heures P.M. à la Maison d'Ecole.
POPLAR POINT, Jeudi le 6 Janvier, 1876, à 10 heures A.M., à la Maison d'Ecole.
HIGH BLUFF, Jeudi le 6 Janvier, 1876, à 4 heures P.M., à la Maison d'Ecole.
PORTAGE LA PRAIRIE, Vendredi le 7 Janvier, à 10 heures A.M., à la Maison d'Ecole.

GEO. F. NEWCOMB.
Inspecteur des Bois et Forets.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 30 Decembre 1875.



Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre-Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une étable, le tout est neuf.

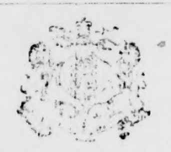
De plus, une petite maison de 14 x 16 très bien fini.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D. GAGNIER,

Bureau du *Métis*, St. Boniface

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a N. D. GAGNIER, Propritaire, St. Boniface



Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priés de les remettre aussitôt que possible au Departement du Secretaire Provincial, on est à preparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent

FELIX TRUDEL

Bureau du Secretaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la Société TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. AMNE, Pointe de Chênes, et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes, sous le plus court délai, à MM.

ROYAL & DUBUC.

Winnipeg, 15 Juillet, 1875



Conseil du N.-Ouest

UNE ASSEMBLEE SPECIALE, du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sera tenue au Bureau du Lieutenant-Gouverneur, au Fort-Garry, le 23ème jour de Novembre prochain, à ONZE HEURES avant-midi.

Par ordre,

FRANK G. BECHER,
Agissant comme Secrét. du Conseil.

FORT-GARRY,
9 Novembre, 1875.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.